



■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 12 avril 2021

Séance du 16 mars 2021

26 Fête de la Nature 2021 - règlement du concours photo

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	7
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	32
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 06/04/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Thierry BROCHOT, maire-adjoint, expose :

La ville de Creil organise un concours photo à l'occasion de la 8^e édition de la fête de la nature. Du 1^{er} mai 2021 au vendredi 21 mai 2021, les Creillois.es pourront présenter une seule photo sur le thème « Mille et un regard sur le patrimoine naturel creillois » dans l'une des catégories « jeune » ou « adulte ». Le sujet invite les candidats à mettre en lumière la diversité des milieux, habitats et espèces (faune, flore) présents sur le territoire de Creil ainsi qu'exprimer son propre rapport à la nature.

Ce concours, gratuit, est ouvert à toutes personnes physiques résidant ou agissant sur le territoire de la commune conformément au règlement du concours établi. La clôture du concours est fixée au Vendredi 21 Mai 2021 à 17h00 (dernier délai pour le dépôt des dossiers complets de candidatures). Par le biais d'une campagne de publicité, un appel à candidature sera lancé.

Les participants qui concourent devront remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la Ville de Creil www.creil.fr ou dans les structures municipales partenaires de l'opération, et joindre la photo numérique en bonne qualité au format JPEG.



Toute participation incomplète (dossiers incomplets, réception du dossier postérieurement à la date de validité indiquée) ne respectant pas les conditions de participation au présent concours sera considérée automatiquement comme nulle. Le dossier complet du candidat (composé du bulletin de participation, du présent règlement signé, d'une photocopie de la carte d'identité et de la photographie numérique au format JPEG) devra être déposé par mail à l'adresse mail suivante : citoyennete@mairie-creil.fr

La photo du candidat déposée pourra être prise depuis un appareil photo mais aussi depuis un capteur photo d'un téléphone mobile.

Les lauréats de chaque catégorie seront récompensés d'une carte cadeau et d'un lot en rapport avec le thème du concours photo. Les prix seront décernés lors d'une cérémonie qui se tiendra à la Maison de la Ville. La date de la cérémonie sera communiquée à l'ensemble des participants au concours photo.

Il vous est demandé d'approuver l'organisation d'un concours photo à l'occasion de la 8^e édition de la fête de la nature et le règlement du concours.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu la constitution, notamment l'article 72-1,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1112-15, L1112-16, L2121-29, L2141-1,

Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 16 mars 2021,

Vu le règlement du concours photo ci-annexé,

Considérant la volonté de la ville d'organiser un concours photo à l'occasion de la 8^e édition de la fête de la nature.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'organisation d'un concours photo à l'occasion de la 8^e édition de la fête de la nature.

Article 2 : d'approuver le règlement du concours photo, tel que précisé dans l'exposé et annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 13 AVR. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23/04/21

et publication ou notification le 23/04/21

affiché le 13/04/21

CREIL, le 23/04/2021

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 13/04/2021



ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423027-DE